



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19_QUE_040

Déposé le : 18.06.19

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Pour une musique sans souffrances

Texte déposé

L'institut de la Santé au Travail (IST), se penche régulièrement sur l'ergonomie du lieu de travail, constatant que si celle-ci est déficiente, on assiste à une augmentation des pathologies de l'appareil musculo-squelettique, et ce plus souvent qu'on ne le croit, dans la 3ème décennie.

Dans ce contexte, on reste perplexe des conditions dans lesquels doivent jouer les orchestres de musique classique mais aussi de divertissement : chaise de taille et de hauteur inadaptée, placet dépourvu de tout confort, ne soutenant pas le bassin et reportant sur la jonction lombo-sacrée toute les tensions du moment etc...

Question :

L'IST va-t-il empoigner ce problème pour que dans les écoles de musique et les lieux de concert, un soin particulier soit apporté à l'ergonomie des sièges de musiciens ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Vuillemin Philippe, député

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :